



Madame la directrice de l'ESENESR,

Nous avons pris connaissance de votre courriel du 16 mai 2018 au sujet des nouvelles modalités d'accueil des lauréats du concours de recrutement des IA-IPR.

Nous avons souligné lors de la CAPN des IA-IPR du 5 juin 2018 nos regrets concernant le report de la tenue du premier présentiel à l'ESENESR, habituellement organisé fin mai, à la rentrée de septembre.

Nous déplorons qu'une telle décision soit prise de manière brutale, sans information préalable, ni concertation avec les organisations syndicales.

Cette initiative, si elle peut obéir à des impératifs organisationnels et d'optimisation des échelons de formation, fragilise les conditions de prise de responsabilité immédiate pour les collègues lauréats du concours.

Les nombreux lauréats du concours que nous avons contactés témoignent de leur inquiétude et de leurs préoccupations avant leur affectation. L'absence de regroupement n'a pas permis la concertation au sein des disciplines et a rendu difficile le travail d'information des organisations syndicales sur la prise de fonction et la première affectation, alors même qu'elle est une préoccupation majeure et légitime des lauréats.

Certes, des sessions d'accueil inter catégorielles sont organisées à l'échelon académique. Elles permettent de poser les prémices d'une culture d'encadrement commune avec les personnels de direction. Mais elles méconnaissent les conditions d'exercice des missions spécifiques des IA-IPR qui, dès le 1<sup>er</sup> septembre, sont appelés à faire valoir leur expertise dans toutes les dimensions d'un métier qu'ils découvrent.

Le séminaire d'accueil du mois de mai à l'ESENESR, à travers son organisation, à une date où les lauréats ne sont pas encore en responsabilité et par la qualité des intervenants, permet aux lauréats de s'engager dans une réflexion sur l'évolution de leur posture et de leur positionnement et ce, quelle que soit leur académie d'affectation. C'est aussi l'occasion, pour les collègues exerçant dans plusieurs académies et parfois dans des disciplines à faible effectif, de commencer à construire leur identité professionnelle dans un cadre rassurant.

Au vu de l'intérêt que représente ce regroupement du mois de mai et de ses enjeux pour l'institution mais aussi pour assurer aux IA-IPR, lauréats concours une entrée réussie et sereine dans leur nouveau métier, nous vous demandons de prendre en compte les éléments ci-dessus dans le cadre de l'accueil de la promotion 2019 des IA-IPR.

Sincères salutations.

Alain Marie, secrétaire général

[alain.marie@ac-reims.fr](mailto:alain.marie@ac-reims.fr)